

## Données

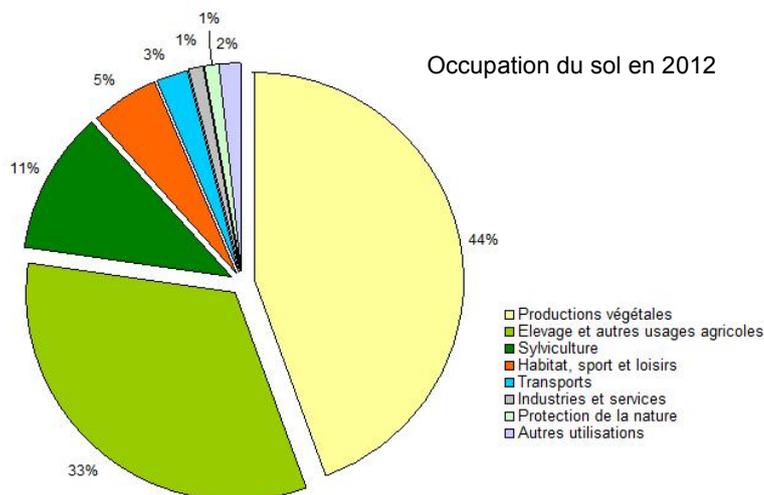
Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Vision statistique de l'occupation du territoire et son évolution récente à partir de l'enquête Teruti-Lucas de 2012

## Les surfaces toujours en herbe ne prédominent plus

**Même si l'agriculture abandonne régulièrement du terrain, elle occupe une superficie encore prépondérante sur le territoire bas-normand. C'est même la plus importante de l'Hexagone. Les sols artificialisés et les sols boisés gagnent du terrain, mais c'est surtout l'utilisation agricole des terres qui change. En 2012, et c'est nouveau en Basse-Normandie, les cultures supplantent l'herbe.**

La Basse-Normandie est une région où l'agriculture est omniprésente. Selon la dernière enquête sur l'utilisation du territoire de 2012, les surfaces agricoles (terres cultivées ou enherbées) s'étendent sur 73 % du territoire régional contre 51 % pour la France métropolitaine. C'est la plus forte proportion de toutes les régions françaises. En revanche, la forêt est peu présente et la région, avec 15 % de sols couverts de forêts, peupleraies, haies et autres bosquets, compte parmi l'une des moins boisées de France.



Source : Agreste – Enquête TERUTI 2012

### Méthodologie de l'enquête Teruti-Lucas

Chaque année, l'enquête Teruti-Lucas vérifie l'occupation et l'utilisation du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire. L'échantillon bas-normand comprend près de 10 000 points (cercles de 3 m de diamètre) groupés en 996 segments (portion de territoire de 1,5 km sur 1,5 km). Il y a 25 points, distants de 300 m, dans un segment. Les 10 points constituant la partie nord du segment sont destinés à l'observation annuelle. Les segments (photos) sont éloignés de 6 km les uns des autres.

Les points sont observés chaque année par un enquêteur du service régional de l'information statistique et économique (SRISE), qui relève

leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs, etc.). Ce sont deux choses très différentes. Par exemple, les haies sont comptées dans les sols boisés en occupation, dans les productions végétales en utilisation.

De même, les bâtiments d'exploitation sont comptés dans les sols artificialisés en occupation, dans les autres usages agricoles en utilisation. En Basse-Normandie, un point Teruti-Lucas représente appro-

ximativement une superficie de 180,5 hectares. Pour la première fois en 2012, et pour diminuer le coût de l'enquête, une partie des points de l'échantillon n'a pas été visitée par un enquêteur.

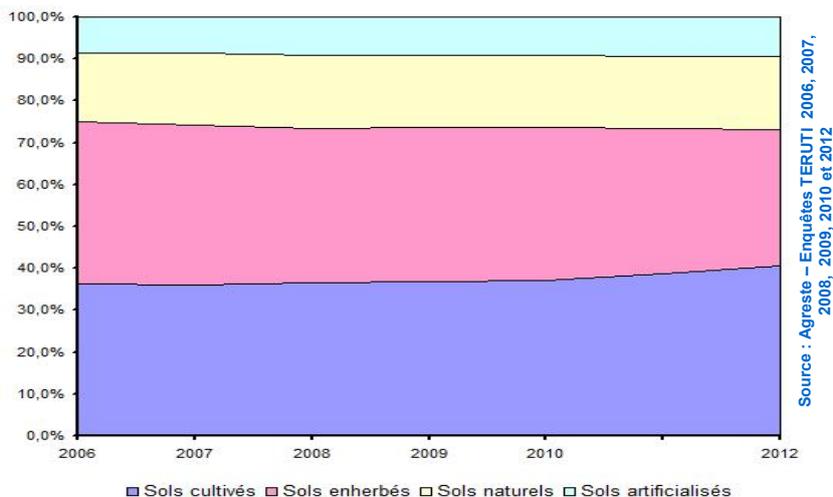
Il est en effet possible de mobiliser les données administratives annuelles du registre parcellaire graphique (RPG) pour les exploitants ayant renseigné un dossier d'aide PAC (politique agricole commune). D'autre part, les visites peuvent être espacées sur les points dont l'occupation est stable. Au total, environ un tiers des points de l'échantillon ont été enquêtés.

## Urbanisation et boisement grignotent l'espace agricole

L'occupation des sols se modifie régulièrement au fil du temps, la tendance étant à la perte régulière de terres dédiées à l'agriculture. Depuis 2006, les sols cultivés et la surface toujours en herbe ont diminué de 33 000 ha, victimes de l'urbanisation certes, mais aussi du boisement des terres agricoles. Ainsi l'espace artificialisé a gagné plus de 16 000 ha en 6 ans, la forêt près de 17 000.

La croissance des sols artificiels est due à l'essor des constructions de maisons individuelles ou encore au développement des infrastructures routières ou économiques (zones d'activités). Les surfaces forestières, elles, sont très peu touchées par l'artificialisation. Tout ce que l'on peut dire, c'est que leur extension semble corroborée par les estimations de l'Inventaire Forestier

Occupation du sol de 2006 à 2012



National (IFN) mais n'est pas le résultat d'une politique publique. Il n'y a pas eu de politique en la matière sur cette période. Les cultures occupent désormais plus de surface que l'herbe : en

2012, elles représentent plus de 40 % du territoire bas-normand contre 33 % pour les sols enherbés. C'était déjà le cas en 2010, mais la différence était minime (respectivement 37,0 % et 36,6 %).

## Les productions végétales s'étendent, l'élevage se resserre

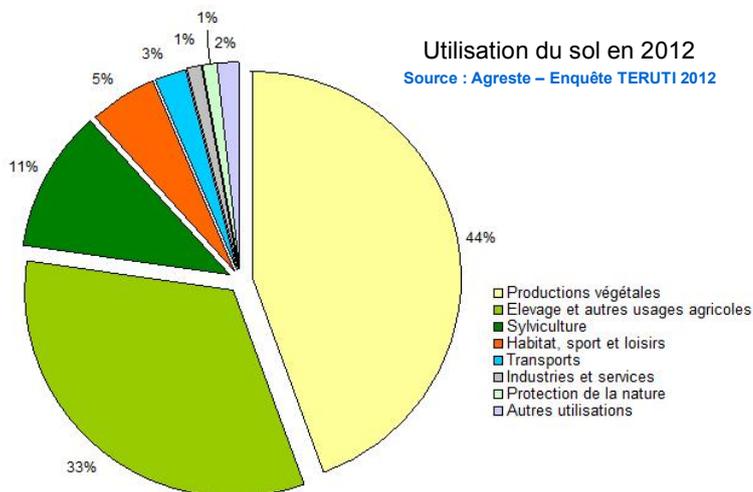
Le transfert des sols enherbés vers des sols cultivés, l'artificialisation croissante ainsi que le boisement des terres, modifient bien sûr l'usage économique du territoire. Ainsi, corrélativement à la progression des sols cultivés, les terres destinées aux productions végétales, annuelles ou permanentes, ont progressé de 24 % depuis 2006. Inversement, les espaces exclusivement réservés à l'élevage reculent de 23 %. Sur la même période, l'activité sylvicole, issue des forêts naturelles ou des plantations s'est étendue de 4 %. Et les autres usages liés au cadre de vie, aux

infrastructures et à l'activité économique, consomment régulièrement

du terrain avec 10 % d'espace supplémentaire en 6 ans.

Utilisation du sol en 2012

Source : Agreste – Enquête TERUTI 2012



## Tableau d'indicateurs

	Basse-Normandie			Répartition 2012 en %	
	2006	2012	Evolution en %	Basse Normandie	France métropolitaine
<b>Occupation du sol (en ha)</b>					
Sols cultivés	641 839	719 117	12,0	40,5	36,1
Sols enherbés	688 230	577 738	-16,1	32,6	15,2
Sols boisés	248 543	265 254	6,7	15,0	30,9
Autres sols naturels	44 798	45 173	0,8	2,5	8,7
Sols artificialisés	150 548	166 677	10,7	9,4	9,1
<b>Utilisation du sol (en ha)</b>					
Productions végétales (y c jachères)	648 314	790 362	21,9	44,6	38,0
Elevage et autres usages agricoles	747 892	578 694	-22,6	32,6	16,2
Sylviculture	189 409	197 129	4,1	11,1	25,0
Industries et services	18 508	18 851	1,9	1,1	1,7
Transports	41 985	45 391	8,1	2,6	2,8
Habitat, sports et loisirs	85 779	94 585	10,3	5,3	5,8
Autres usages	42 073	48 948	16,3	2,8	10,4

Source : Agreste- Enquête Teruti-Lucas 2012 - SRISE Basse-Normandie

## Définitions

### Sols artificialisés :

Sols bâtis (clos et couverts tels qu'immeubles, maisons, bâtiments agricoles), sols enherbés (pelouses, espaces verts urbains), ainsi que certains sols nus (chantiers, terrains vagues, les sols revêtus ou stabilisés tels que routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, stationnement, cours de ferme).

### Sols enherbés :

Prairies permanentes productives, peu productives, surfaces enherbées naturelles, pré-vergers cidricoles.

### Sols cultivés :

Cultures annuelles, prairies temporaires, jachères, jardins familiaux.

### Sols boisés :

Bois et forêts, bosquets, peupleraies, haies et alignement d'arbres.

### Autres sols naturels :

Landes et friches, dunes, rochers, plages, eaux intérieures et autres zones humides.

### Sylviculture :

Il s'agit de la sylviculture dans les forêts naturelles et dans les plantations.

### Industries et services :

Industries extractives, industries agroalimentaires, production d'énergie, industries manufacturières, services publics, traitement des eaux et des déchets, construction, commerce.

### Transports :

Routes et autoroutes, chemin de fer, transports par eau, transports aériens, transports par conduite (gazoduc) et électricité, télécommunications.

### Habitat, sports et loisirs :

Habitat individuel et collectif, sports, camps de vacance, jardins d'agrément et parcs publics, chasse.

### Autres usages :

Protection du milieu naturel (réserves, parcs nationaux), zones humides.

Agreste Basse-Normandie  
n° 68 – Avril 2014 – 2,50 €

Agreste : la statistique agricole  
© AGRESTE 2014



**Directeur de la publication :** Jean CEZARD  
**Rédacteur en chef :** Hélène MALVACHE  
**Rédacteur :** Claude BONIOU  
**Composition :** Anne-Marie GEOFFROY  
**Dépôt légal :** à parution  
 ISSN : 1951-0411  
[www.agreste.agriculture.fr](http://www.agreste.agriculture.fr)  
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>  
 Courriel : [srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr)

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
 DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
 Directeur : Jean CEZARD  
 SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION  
 STATISTIQUE ET ECONOMIQUE  
 6, boulevard du Général Vanier – CS 95181  
 14070 CAEN CEDEX 5  
 Tél : 02.31.24.97.40 – Fax : 02.31.24.97.00